



L'officiel du **Badminton Régional** -
LOBR Journal officiel de la Ligue
Occitanie de Badminton, instance
déconcentrée de la Fédération
Française de Badminton - FFBaD.

Pôle Administratif

47 Ter rue de l'Ancienne Porte Neuve
11100 NARBONNE

0468 753 104
ligue@badocc.org

Directeur de la publication :

Christophe FAULMANN

Comité de rédaction :

Jean-François ANINAT

Gary MARNAY

Collaboration :

Valérie COURTOIS

Disponible gratuitement sur le site de la
Ligue Occitanie de Badminton

www.badocc.org

*Conformément à la loi informatique et
libertés du 6 janvier 1978, vous disposez
d'un droit d'accès et de rectification aux
données personnelles vous concernant*

Diffusion

Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie/CTN/VP HN FFBaD

Nos Partenaires



LOBR

L'officiel du Badminton Régional

Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

-- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans *l'Officiel du Badminton Régional (LOBR)*, en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.

LOBR est publié au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

Sommaire

Décisions Secteur Administratif	3
Décisions Secteur Développement	4
Décisions Secteur Communication	4
Décisions Secteur Financier.....	4
Décisions Secteur Vie Sportive	4 et 5

Annexe 1 : Règlement des Reconnaissances Régionales « Le Volant de l'Occitanie »

SECTEUR ADMINISTRATIF

Prévoyance

Contexte

Rappel : Suite à la fusion, deux organismes assurent la gestion de la prévoyance du personnel. Un regroupement est à effectuer. Les garanties sont identiques car fixées par les accords de branche ; le choix se porte sur CHORUM compte-tenu de la facilité à joindre les techniciens en charge du conseil et de l'accompagnement porté lors de nos démarches.

BP 1 du 15 sept. 18

Adoption à l'UNANIMITÉ de l'organisme de Prévoyance CHORUM..

Outil de Visioconférence LIFESIZE

Contexte

Pour tester l'outil LIFESIZE, la ligue fera réservation d'une salle virtuelle auprès de la Fédération (qui mutualise ses moyens de communication numérique) à partir de janvier 2019 jusqu'au 31 juillet 2019. La location est conclue sur une saison – du 1^{er} septembre au 31 juillet – pour un coût annuel de 310 €

CA 1 du 6 Oct. 18

La période test de l'outil LIFESIZE est validée à l'unanimité

Proposition Médailles Jeunesse et Sports

Contexte

Le Bureau propose à l'unanimité des présents la candidature de Christophe FAULMANN et de Cécilia GRESSENT.

BP 1 du 15 sept. 18

Adoption à l'UNANIMITÉ des 2 candidatures.

CA 1 du 6 Oct. 18

Retrait de la candidature de Cécilia GRESSENT, à la demande de l'intéressée.

Assemblée Générale 2019

Contexte

La date du samedi 18 mai est proposée pour la tenue de l'AG 2019.

CA 1 du 6 Oct. 18

Adoption à l'UNANIMITÉ de la date de l'AG 2019.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Sports Raquettes / WestGut : point d'avancée

Contexte

13/09/18 : Signature du protocole des nouveaux accords qui lient la ligue Occitanie de badminton et SportsRaquettes. Ces nouveaux accords sont valables jusqu'au terme de la convention initiale, soit le 30 juin 2019. La Ligue sera libre de lancer un appel d'offre à compter du 1^{er} avril 2019.

Le Président demande au Bureau de se prononcer sur la mise en assignation à l'encontre de WESTGUT.

BP 2 du 1^{ER} déc. 18

Adoption à l'UNANIMITÉ de la mise en assignation à l'encontre de WESTGUT.

SECTEUR COMMUNICATION

Pas de décision

SECTEUR FINANCIER

Barème Kilométrique

Contexte

Le barème kilométrique est actuellement à 0.308 € du km pour les élus et 0.40 pour les salariés. La Trésorière propose une augmentation à hauteur de 0.35 pour les élus et bénévoles et 0.45 € du km pour les salariés à compter du 1^{er} janvier 2019.

BP 1 du 15 sept. 18

Adoption à la MAJORITÉ des nouveaux barèmes kms.

SECTEUR VIE SPORTIVE

Candidatures Régional Individuel Coupe Inter-Comités

Contexte

Le club de Trèbes Carcassonne se porte candidat pour l'organisation du championnat régional individuel.
Le Bureau se prononce favorablement sous réserve :
De l'état du sol et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour co-organiser le championnat régional para badminton.

BP 1 du 15 sept. 18 et CA du 06 Oct. 18

Validation à l'UNANIMITE de la candidature du club de Trèbes/Carcassonne pour accueillir le Régional Individuel et le Régional Para-badminton les 25 et 26 mai 2019

Règlement Reconnaissances Régionales « Le Volant de l'OCCITANIE »

Contexte

Un additif est mis au niveau de la reconnaissance soulignant les performances du jeune joueur qui intègre aussi les qualités techniques et pédagogiques de son entraîneur.

CA 1 du 6 octobre 18

Adoption à l'UNANIMITÉ du règlement des Reconnaissances Régionales « Le Volant de l'Occitanie »

Annexe 1

CLOT : plan d'actions

Contexte

Gary MARNAY, Vice Président en charge de la vie sportive présente le nouveau plan d'action de la Commission Ligue des Officiels Techniques : la CLOT

CA 1 du 6 octobre 18

Le plan d'actions présenté par la CLOT est validé à la MAJORITE

Ambassadeur Région Occitanie Paris 2024

Contexte

La Région fait, auprès des ligues, appel à candidature pour la nomination d'un ambassadeur de l'Occitanie au JO Paris 2024. La candidature de David ANGELATS, du département des Pyrénées-Orientales, Vice-président FFBaD au Haut-Niveau est mise au vote.

CA 1 du 6 octobre 18

Adoption à l'UNANIMITE de la Candidature de D. ANGELATS

CLOT : Candidatures

Contexte

Présentation des candidatures :

- de Christophe ABRAHAM en tant que nouveau responsable de la Commission
- de Sylvie DAURENSAN, chargée de la gestion des forfaits.

CA 1 du 6 Oct. 2018

Adoption à la MAJORITÉ des candidatures de C. ABRAHAM et de S. DAURENSAN.

Comité bi-départemental 32/65

Contexte

La demande de rapprochement des deux départements est actée par le Conseil d'administration du Comité du Gers afin que les 2 clubs des Hautes-Pyrénées puissent être officiellement intégrés au plan d'actions d'un territoire et bénéficier de la mutualisation des moyens humains et financiers.

La ligue doit donner son accord pour que la création du Comité bi-départemental 32/65 puisse être examinée au niveau fédéral.

CA 1 du 6 octobre 18

La création du Comité bi-départemental 32/65 est approuvée à la majorité

CLOT : Coût des formations 2018/2019

Contexte

Arbitre : 200€
Juge-Arbitre : 200€
Pack Arbitre et JA : 380€
GEO (Compétence Ligue déléguée au département) : sur la base de 100€
Passage au grade Ligue Certifié (Arbitre et Juge-Arbitre) : 50€

CA 1 du 6 octobre 18

Adoption à l'UNANIMITE des coûts de formation 2018/2019

SECTEUR VIE SPORTIVE

Championnats départementaux

Contexte

À la demande d'un délégué de l'Hérault lors de l'AG 2018, le Bureau propose au CA le principe de banaliser un week-end dédié aux championnats départementaux adultes afin d'y favoriser sa fréquentation et d'ouvrir une plus large participation des compétiteurs sur les régionaux de mêmes catégories. La date sera fixée en concertation avec les Comités. L'entrée en vigueur de ce dispositif est prévue pour la saison 2019/2020.

CA du 6 Oct. 2018

Le principe de banaliser un week-end dédié aux CD Adultes est validé à la majorité

C° Para badminton : candidatures

Contexte

Présentation des candidatures de :

- Marcel MAUREL, adhérent du club de ST ORENS
- Fabien MORAT, athlète de Haut-Niveau, du Volant Salanquais

CA 1 du 6 octobre 18

Adoption à l'UNANIMITE des candidatures présentées

Logiciel SCORE CENTER

Contexte

Logiciel interactif qui permet d'enregistrer à l'aide de tablettes individuelles, connectées à la table de marque, les scores des joueurs en temps réel pendant la compétition.

Le Président propose au CA l'utilisation du logiciel SCORE CENTER lors de la prochaine compétition régionale.

CA du 6 Oct. 2018

L'utilisation du logiciel SCORE CENTER sur la prochaine rencontre régionale est validée à l'unanimité.

Préparation mentale

Contexte

La commission Jeune du secteur Vie Sportive fait part au Bureau du projet de faire intervenir régulièrement un préparateur mental auprès du Collectif jeunes. Pour cela, le secteur Jeunes présentera le cahier des charges correspondant en vue de la saison 2019/2020.

CA du 6 Oct. 2018

L'intervention d'un préparateur mentale est sur le principe, adoptée à l'unanimité



Reconnaissance régionale « Volant d'Occitanie » Règlement

1. OBJET

Les récompenses dites « Volant d'Occitanie » sont créées par la Ligue Occitanie de Badminton pour remercier et honorer des joueurs et des dirigeants qui se sont distingués au cours de la saison sportive.

2. CATÉGORIES ET BÉNÉFICIAIRES

Ces récompenses ne peuvent être attribuées qu'à des personnes licenciées à la Fédération Française de Badminton et évoluant ou s'impliquant sur le territoire de l'Occitanie.

Elles sont réparties en 3 catégories :

➤ **Manifestation originale**

Cette distinction a pour but la mise en avant d'une structure du badminton occitan qui œuvre pour le développement de la discipline en mettant en place des actions qui répondent à au moins un des 2 critères : originalité, innovation.

➤ **Podium Championnat de France ou manifestation internationale**

Cette distinction a pour but de récompenser un joueur qui s'est distingué par l'obtention d'au moins un podium à l'occasion du championnat de France ou d'une compétition internationale (BE ou BWF) durant la saison écoulée.

➤ **Meilleure progression durant la saison**

Le prix de la meilleure progression récompense le joueur jeune qui a fait des performances prometteuses et en amélioration constante au cours de la saison. Ce prix récompense également la qualité de l'encadrement, technique et pédagogique, dispensé par l'entraîneur(e).

3. PROCÉDURE

L'appel à candidature est lancé par mail auprès des clubs et des Comités Départementaux et via le site internet régional.

Les dossiers sont transmis à la ligue au moyen du formulaire de candidature. L'étude et la sélection des dossiers sont sous la responsabilité du secrétariat général pour validation par le Président.

4. PÉRIODICITÉ

La promotion est annuelle.

5. REMISE DES RÉCOMPENSES

5.1 La reconnaissance régionale est remise lors de l'assemblée générale annuelle de la ligue.

5.2 La présence du récipiendaire ou son représentant est obligatoire pour récupérer la récompense qui lui sera attribuée.